

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 17647

présenté par

M. Lecoq, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 6**ANNEXE**

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« Le solde négatif total pour la branche Maladie pour les quatre années 2023, 2024, 2025 et 2026 serait de 20,8 milliards d'euros. Par comparaison, l'augmentation annuelle du budget des armées serait, selon les projections de la loi de programmation militaire 2024-2030, pour la même période, d'environ 10 milliards d'euros, pour des budgets alloués aux armées passant de 44 à 54 milliards d'euros par an. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de comparer les volumes budgétaires mentionnés dans la présente annexe afin d'être en mesure de comprendre les enjeux financiers.